



Audition de mineurs par gendarme

Par **tigreorange**, le **21/04/2011** à **00:10**

Bonjour,

je suis séparée de papa de mes enfants , en sachant que mon aîné 12 ans a été reconnu par celui ci a l'age de 4 ans sans que se soit le pere biologique .

depuis plus d'un an mon fils aîné ne va plus chez lui malgrés un droit de garde , car mon fils ne se senté pas bien la bas et devener depressif , c'est son choix que je respect ! depuis septembre 2011 ma fille de 9 ans ne veux plus y aller non plus car trop de responsabilité la bas , elle ma decrit comment son pere se faisait des joint devant eux les horaire de couche c'été 1A2H du metin et devai rester enfermé dans leur chambre jusqu'a 13 OU 14H le temp que leur pere se leve et j'en passe , les enfants ont demander au juge des affaire familial detre entendu ce qui leur a été refuser , j'ai été convoquer plusieurs fois pour non presentation d'enfants car ma fille ma dit si je retourne chez papa je me tue , j'ai pris ses menaces au serieux donc depui je me bas pour tt ca , les gendarme avait refuser d'entendre les enfnts , apres plusieurs lettre au procureur , j'ai eu une enquete social qui vient de ce terminer les enfants on été entendu et l'assistance social a été stupefaite de ce quelle a entendu , elle a meme appris que leur pere laisser les enfants seul la nuit pour sortir en discotheque , que ma fille c'est pris une trampe par son pere car un samedi vers 12 h ma fille a piquet un paquet de gateau dan le placard car il avai rien manger depui l'aveil avec son frere de 6 ans et quand leur pere a vu quil ny avait plus de gateau lui a defoncer la porte de sa chambre car elle s'éété enfermé dedan a clef et lui a mit une derouillé car il en avai plus pour lui , j'ai vu mes gamin deja rentrer crevant la dale car il avait eu que la moitier d'un croissant dan la journée !!

malgrés l'enquete social les gendarme vienne de m'apeler cette apres midi en me disant quil voulais voir les enfant pour les entendre (les 2 grand) pour quil dise pk ils veulent pas aller chez leur pere mais j'en sait pas plus ! est ce quil on le droit de les entendre sans la presence d'un adulte et puis je faire venir un avocat pour accompagné les enfants a l'audition car les enfants on deja parler avec l'assistante social et je veux pas que les gendarme tourne tt ca a leur sauce car ce sont eux qui receuille a chaque fois les plaintte de non presentation d'enfants de mon ex , merci beaucoup de votre reponse